

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	55	15	15	4

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	17	3	3	0	0 %
			Masculin	38	12	12	4	100 %
			Total	55	15	15	4	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	1	1	1	0	0 %
				Sans mention	4	3	3	2	100 %
				TB	1	1	1	0	0 %
				Total	6	5	5	2	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	2	0	0	0	
				Sans mention	2	0	0	0	
				AB	1	0	0	0	
				Total	5	0	0	0	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	0	0	0	0 %
				Sans mention	7	5	5	1	50 %
				AB	3	3	3	1	50 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				B	2	2	2	0	0 %
				Total	13	10	10	2	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	14	0	0	0	
				AB	16	0	0	0	
				TB	1	0	0	0	
				Total	31	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	20	15	15	4	100 %
			En réorientation	1	0	0	0	0 %
			Non scolarisés	11	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	23	0	0	0	0 %
			Total	55	15	15	4	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée professionnel des Coteaux - Certificat de Spécialisation - Services numériques aux organisations (36480)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyennes des matières scientifiques, économiques, LVA, de gestion et de droit	Rubrique Bulletins « Moyennes obtenues en classes de première et terminale » Rubrique Bulletins « Appréciations scolaires 1ère et terminale »	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodologie, organisation, savoir – faire, autonomie et travail en équipe Validation de la certification PIX Aisance et connaissance de la communication professionnelle écrite	Rubrique Bulletins « Appréciations scolaires 1ère et terminale » Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir Champ « Autonomie » de la fiche Avenir	Très important
Savoir-être	Régularité, assiduité et sérieux Implication dans les travaux demandés Sens du relationnel	Rubrique « Appréciations bulletins scolaires 1ère et terminale » Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Qualité rédactionnelle, esprit de synthèse Personnalisation et cohérence du projet de formation Expériences professionnelles ou stages Connaissance, intérêt et engagement pour la formation demandée	Rubrique « Lettre de motivation » Champ « Appréciation du chef d'établissement sur la capacité d'élève à réussir dans la formation visée	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Expériences personnelles liées à la formation et engagements citoyens ou bénévoles Engagements et responsabilités au sein d'un établissement scolaire Pratiques sportives et culturelles	Champ « Engagement, esprit d'initiative » de la Fiche Avenir Rubrique « Activités et centres d'intérêt »	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)

Série STD2A

- Outils et langages numériques (EDS)
- Physique/Chimie (EDS)

Série STHR

- Economie et gestion hôtelière (EDS)

Série STI2D

- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

Série STL

- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)
- Msgn/ Systèmes d'information et de Gestion (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les candidatures non classées présentaient des lacunes tant quantitatives que qualitatives. Sur le plan quantitatif, l'absence ou l'insuffisance de bulletins, des résultats irréguliers en économie, gestion, droit ou langues, ainsi que des compétences rédactionnelles ou orales trop limitées ont été pénalisants. Sur le plan qualitatif, la CEV a écarté les projets de formation copiés ou générés par IA, impersonnels, sans cohérence avec la formation ni projection professionnelle. Le manque d'assiduité, de motivation, les avertissements du conseil de classe ou une faible implication dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt » ont également joué défavorablement. L'absence de participation aux Journées Portes Ouvertes ou d'exemples concrets d'expériences a limité la compréhension du profil réel. Ces insuffisances ont empêché de démontrer la motivation, la personnalité et le potentiel de réussite des candidats.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

La participation des lycéens à une cordée de la réussite a effectivement été prise en compte lors de l'examen des candidatures.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les candidatures ont été étudiées par la Commission d'Examen des Vœux (CEV) à partir de plusieurs éléments : la **fiche Avenir**, le **projet de formation motivé**, la **rubrique "activités et centres d'intérêt"**, les **résultats scolaires** et les **cinq champs d'évaluation**. Une attention particulière a été portée à l'assiduité, au savoir-être, ainsi qu'à la qualité du projet motivé, qui devait être **argumenté, personnalisé, original et en cohérence** avec la formation demandée. Une **appétence pour le domaine informatique** était également attendue.

Les appréciations positives sur le sérieux, l'autonomie, l'investissement et l'ouverture d'esprit ont été valorisées, de même que la régularité des résultats. Les bulletins de Première et Terminale devaient montrer des compétences solides à l'écrit et à l'oral, ainsi qu'une progression constante. Les niveaux en économie, gestion, droit et langues vivantes ont été examinés avec attention. Les **appréciations transversales** (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, engagement et responsabilité) ont joué un rôle déterminant. En revanche, les remarques négatives sur le manque de motivation, d'assiduité ou les avertissements du conseil de classe ont été éliminatoires.

La CEV a constaté un nombre significatif de projets de formation **générés par intelligence artificielle, copiés d'internet ou trop impersonnels**. Ces projets, jugés incohérents avec la formation ou l'établissement demandé, manquaient souvent :

- d'une connaissance précise de la formation proposée par le lycée des métiers Les Coteaux,
- d'un projet d'avenir construit et en lien avec la formation,
- de compétences et expériences personnelles, appuyées par des exemples concrets,
- de la mention d'une participation aux **Journées Portes Ouvertes**, fortement conseillée.

En l'absence de ces éléments, la motivation réelle, la personnalité et le potentiel des candidats ne pouvaient être évalués. La CEV recommande donc une **rédaction personnelle, authentique et argumentée**, permettant de démontrer à la fois la cohérence du projet, une appétence pour le numérique et une capacité à travailler en équipe dans une démarche de projet.

Souvent négligée, la rubrique "Activités et centres d'intérêt" constitue pourtant un **atout essentiel** de la candidature. Bien renseignée, elle met en valeur :

- des expériences d'encadrement ou d'animation,
- des engagements citoyens ou bénévoles,

- des stages ou expériences professionnelles,
- des pratiques sportives ou culturelles.

Elle offre au jury une vision des qualités humaines, de la motivation et du sens de l'engagement du candidat. À l'inverse, une rubrique vide ou superficielle prive le dossier d'éléments déterminants.

La fiche Avenir, qui reflète le regard de l'équipe pédagogique sur le candidat, a également été étudiée avec attention. Les appréciations ciblées et positives sur la formation souhaitée ont renforcé la candidature, tandis que les remarques trop générales ou négatives l'ont fragilisée.

Enfin, la CEV insiste sur le respect de l'anonymat : le nom du candidat ne doit jamais apparaître dans le projet de formation motivé ni dans aucune autre rubrique.

Les candidatures non classées présentaient généralement :

- des bulletins incomplets ou des résultats irréguliers,
- un manque d'assiduité, de sérieux et de motivation,
- un projet de formation impersonnel ou incohérent,
- une absence d'expériences ou d'exemples concrets,
- une rubrique "Activités et centres d'intérêt" vide ou négligée.

Ces insuffisances n'ont pas permis de dégager un profil cohérent, motivé et capable de réussir dans la formation demandée.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La certification Pix doit être rattaché à chaque profil dans rubrique « documents ».

Toute information complémentaire, personnelle ou non, pouvant expliquer une année de césure ou une réorientation, est à porter à la connaissance du jury. Ces informations permettront de mieux apprécier la candidature et peuvent être ajoutées à la rubrique « documents ».

Il leur est également rappelé que les notes et appréciations enregistrées directement par le candidat doivent être justifiées par le téléversement du document original, qui figurera dans la rubrique « Documents ».

La CEV a constaté que certains dossiers figurent à la fois dans les demandes de formation en apprentissage et dans les demandes de formation classique.

La CEV trouve regrettable de ne pas connaître les autres vœux des candidats.

La CEV a constaté qu'une majorité des demandes venaient de l'étranger et que ces demandes sont systématiquement incomplètes et impossible à évaluer.

Signature :

Stéphane EYRARD,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel des Coteaux